

NUSAB 2025

Lettre de cadrage

Présidence de la commission : jade BERTHOD

Vice présidentes de la commission : Julie DIDIERJEAN et Louise OLIVIER

Adresse e-mail : unesco.nusab2025@gmail.com

Messieurs, mesdames, les délégués,

Au vu de la simulation des nations unis qui aura lieu à Annecy au lycée Berthollet en 2025 ; nous vous offrons un aperçu de notre rôle. Ces informations liées à notre commission ont pour but de venir vous aider quant à la compréhension du déroulement de l'évènement.

[Qu'est ce que l'UNESCO ?](#)

L'organisation des Nations Unis pour l'Education, la Science et la Culture compte à ce jour 195 membres ainsi que 8 membres associés et est régie par la conférence générale et le conseil exécutif. Son siège se situe à Paris avec plus de 50 bureaux partout dans le monde.

En ce qui concerne la question de l'intelligence artificielle, l'UNESCO affirme que les déploiements de l'IA, notamment dans le domaine de l'éducation, doivent chercher avant tout à renforcer les capacités humaines et protéger les droits de l'homme. De plus, l'UNESCO est une organisation centrée sur la paix, la collaboration mais aussi les échanges culturels et scientifiques.

Face à cette montée de l'intelligence artificielle dans nos vies, l'UNESCO fait face à un premier défi lié aux droits d'auteurs. En effet, les IA ont maintenant la possibilité de créer des textes, mais aussi des images. L'UNESCO en vient alors à se demander à qui revient la production.

Quels enjeux pour la propriété intellectuelle avec le déploiement de l'intelligence artificielle ?

[L'importance de la propriété intellectuelle pour un Etat :](#)

De nos jours, la propriété intellectuelle a une importance fondamentale pour les Etats. En effet, cette politique permet aux innovateurs de protéger leurs innovations industrielles ou artistiques et d'en soutirer un bénéfice. Grâce à la propriété intellectuelle les acteurs de la société sont poussés à innover ce qui peut entraîner une croissance de l'économie dans le cas d'une avancée industrielle. Mais pas uniquement puisque la création artistique permet de faire rayonner un pays à l'international et de créer une culture commune qui unifie le pays de plus la propriété intellectuelle peut servir le patrimoine d'un pays, puisque des styles d'art ancestral, des méthodes de production spécifique à l'histoire d'un pays peuvent être sujet à une protection contre les contrefaçons.

Le rôle de l'IA dans la recherche et la gestion des brevets :

Le droit de la propriété intellectuelle est un domaine où les IA sont en train de provoquer des grandes transformations. Elles peuvent être exploitées pour identifier d'éventuelles violations de brevets et des produits contrefaits, sans être sujettes à l'erreur humaine. Ainsi, les IA permettent une gestion efficace des bases de données sur les brevets. Cela aide à l'analyse de la validité des brevets, à prévoir d'éventuelles violations des brevets ainsi qu'à la recherche de brevets spécifiques par les entreprises.

On voit donc que l'IA, si elle est bien utilisée par des institutions encadrées, peut être un atout pour la culture.

Les IA génératrices : un défi juridique :

Aujourd'hui, les IA ne se contentent pas de traiter des données, elles sont aujourd'hui capables de créer des contenus originaux, tels que des œuvres d'art, de la musique ou encore des textes. De plus, certaines IA peuvent imiter des voix ou reproduire des œuvres existantes. Pour être capable de tout cela, les IA sont "entraînées" à partir d'un logiciel qui regroupe une immense base de données, d'archives d'images et de textes disponibles sur internet. Or ce système pose de nombreux problèmes juridiques et éthiques, puisque certains contenus qu'utilise l'IA peuvent être sujet à une protection intellectuelle. Alors des nouvelles questions doivent se poser, par exemple : le droit d'auteur s'applique-t-il aux créations générées par les IA ?

Qui est titulaire de des contenus générés par l'IA générative ?

Que faire de l'utilisation de contenus non autorisés par les auteurs dans les données d'entraînement ?

Ces questions deviennent de plus en plus importantes, à tel point qu'on peut envisager un monde où l'IA devient un outil de production à part entière au même titre qu'un pinceau. En effet, si un artiste utilise l'IA uniquement pour assembler sa vision artistique propre, la question se pose donc si cela est considéré comme une œuvre d'art, qui peut en elle-même bénéficier d'une protection intellectuelle.

L'IA génératrice remet donc en cause les moyens de production de l'art et le cadre juridique qui les entoure.

Les atteintes de l'IA à la propriété intellectuelle :

Comme vu précédemment les artistes et innovateurs possèdent des droits qui protègent leur création et qui sont d'une importance capitale pour les pousser à créer et stimuler l'économie et le patrimoine culturel d'un pays. Or les IA qui sont de nos jours accessibles à tout le monde sur internet peuvent être utilisées pour détourner ces droits fondamentaux de la propriété intellectuelle. En effet l'IA, en raison de sa capacité à générer des œuvres ou à imiter des artistes, peut porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Ces atteintes concernent principalement la reproduction non autorisée d'œuvres protégées, puisque l'IA peut voler les caractéristiques d'un artiste (voix, style) pour créer une nouvelle œuvre et profiter des bénéfices engendrés. Dans ces cas, les détenteurs des droits d'auteur ou des droits voisins peuvent exiger des réparations et engager des actions en justice pour contrefaçon.

Pour aller plus loin nous pouvons dire que les AI remettent complètement en cause le travail d'artiste, puisque la machine est capable de créer en quelque instant une œuvre qui aurait demandé toute une réflexion humaine. On ne peut que s'inquiéter de l'avenir de la culture dans un monde qui préfère la performance à la réflexion. C'est pourquoi l'UNESCO tient à informer les États sur l'urgence de mettre en place des politiques pour contrôler les IA.

L'IA atteint aussi la propriété intellectuelle dans le monde de l'industrie.

Les mesures mises en place face à la montée de l'intelligence artificielle :

Face à cette montée de l'intelligence artificielle et des défis qu'elle relève, l'UNESCO et la commission européenne ont pris l'initiative de signer un accord, afin de permettre au monde entier de se rendre compte de l'enjeu éthique que pose ce nouvel outil sur le plan éthique. L'accord a été adopté en novembre en 2021 par les 193 États membres de l'organisation.

L'UNESCO avait également réuni une nouvelle plateforme d'experts internationaux de l'IA pour un dialogue politique sur la gouvernance de l'IA afin de discuter de solutions concrètes pour un écosystème de l'IA plus éthique.

Liens utiles à la question posée :

L'UNESCO face à l'intelligence artificielle :

<https://www.unesco.org/fr/articles/dialogue-politique-sur-la-gouvernance-de-lia>

Éthique de l'intelligence artificielle

<https://www.unesco.org/fr/artificial-intelligence/recommandation-ethics>

<https://www.coe.int/fr/web/bioethics/common-ethical-challenges-in-ai>

La propriété intellectuelle et l'IA

https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2018/05/article_0001.html#:~:text=L'utilisation%20%C3%A0%20grande%20%C3%A9chelle,%C5%93uvres%20litt%C3%A9raires%20et%20artistiques%2C%20etc.

<https://numeum.fr/system/files/2024-06/Numeum%20-%20La%20PI%20a%CC%80%20l%27heure%20de%20l%27IA%20ge%CC%81ne%CC%81rative%20-%20juin%202024.pdf>

Les enjeux juridiques liés à l'IA

<https://creatricks.fr/article/ia-droit-dauteur/>

l'art et l'IA

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-l-art-au-defi-de-l-intelligence-artificielle>